

Amadeus Automated Ticketing Limits (Projet ETTL Air France)

Outil de fiabilisation utilise par les compagnie aériennes.

Frequently asked questions

▶ Quel est le nom de ce nouvel outil de fiabilisation et sa date de mise en place?

Le nom de ce nouvel outil de fiabilisation est Amadeus Automated Ticketing Limits. Il est le résultat du projet ETTL (Enforced Ticketing Time Limit) mené par Air France, Amadeus et le SNAV/CCAV.

La date de mise en place de ce nouvel outil de fiabilisation, décidée par Air France qui est la première compagnie aérienne participante, est le **24 Novembre 2008**.

▶ Quels sont les segments aériens éligibles à ce nouvel outil de fiabilisation au segment?

A ce jour, seuls les segments Air France dans un dossier de réservation sont éligibles à ce nouvel outil de fiabilisation. En effet, Air France est la première compagnie participante à Amadeus Automated Ticketing Limits.

▶ La mise en place de ce nouvel outil de fiabilisation génère-t-il un coût pour l'agence de voyage ?

Ce nouvel outil de fiabilisation est inclus dans l'offre (sans frais pour l'agence).

▶ Est-ce que la politique de fiabilisation d'Air France change avec ce nouvel outil ?

Non, la politique de fiabilisation ne change pas avec la mise en place de ce nouvel outil de fiabilisation (cf communication de la compagnie aérienne envoyée le 20 Octobre 2008)

▶ Quelle est la différence entre ce nouvel outil de fiabilisation et la Last Ticketing Date (LTD) ?

La LTD a pour fonction d'indiquer la validité d'un tarif alors que le nouvel outil de fiabilisation indique la validité de la réservation des segments de la compagnie participante.

▶ Quels sont les avantages du nouvel outil de fiabilisation ?

Le nouvel outil de fiabilisation au segment a pour avantages d'informer le conseiller en voyages de la date limite d'émission dès la clôture du dossier et d'envoyer un message de rappel à J-1 de la date limite d'émission.

▶ Quelle fiabilisation doit-être prise en compte : la LTD ou le nouvel outil Automated Ticketing Limits ?

La date limite d'émission du nouvel outil de fiabilisation peut être plus/moins favorable que la LTD (ex : 20 mars pour la LTD et 25 mars pour Automated Ticketing Limits). Lorsque la date de la LTD et la date du nouvel outil de fiabilisation sont différentes, le conseiller en voyages doit alors impérativement choisir **la date la plus restrictive** des deux et l'insérer s'il le souhaite dans une TKTL (TKXL, ou OP...).

▶ A quel moment la date limite d'émission du segment est-elle connue ?

L'information sur la date limite d'émission est donnée en temps réel, c'est-à-dire dès la clôture du dossier de réservation.

▶ Que représentent les rubriques OPW et OPC créées dans le dossier de réservation ?

Au moment de la réservation, deux nouvelles rubriques OP sont automatiquement créées par le nouvel outil de fiabilisation. Ces rubriques sont :

- OPW : indiquant la date limite d'émission et permettant au système d'envoyer, à une date proche de la date de l'annulation, un message de rappel dans une file d'appel dédiée (1C7 : OPW TTL), 24 heures avant l'annulation.

Exemple:

OPW-12DEC/OPW TTL/AF REQUIRES TICKET ON OR BEFORE 12DEC:

Une file d'appel sera envoyée le 12 décembre dans la file d'appel OPW TTL, les segments doivent être émis au plus tard le 12 décembre au risque d'être annulés.

- OPC : indiquant la date d'annulation effective des segments éligibles non émis présents dans le dossier et permettant au système d'envoyer un message dans une file d'appel dédiée (1C8 : OPC TTL) après annulation des segments.

Exemple :

OPC-13DEC/OPC TTL/AF CANCELLATION DUE TO NO TICKET:

Une file d'appel sera envoyée le 13 décembre dans la file d'appel OPC TTL, les raisons d'annulation des segments seront indiquées.

▶ Quelles sont les files d'appels créées et dédiées à ce nouvel outil de fiabilisation ?

En effet, Amadeus a créé les deux nouvelles files d'appels suivantes:

- File OPW TTL (envoi du message de rappel) = la catégorie 7 de la file d'appel 1
- File OPC TTL (envoi du message d'annulation) = la catégorie 8 de la file d'appel 1

▶ Y a-t-il une mise à jour à faire sur les remarques des profils actuels?

Seules les agences de voyages ayant des clients sous contrat avec Air France sont concernées par la mise à jour (OS YY Corporate ou OS AF Corporate). Le nouvel outil de fiabilisation ne traite pas la rubrique OS mais la rubrique SK. Par conséquent, la rubrique Corporate **SKTLPWAF-Corporate** va être ajoutée dans chaque profil voyageurs et sociétés concerné.

Durant la nuit du 19 Novembre au 20 Novembre 2008, Amadeus va procéder à la mise à jour automatique des profils voyageurs et sociétés concernés. En revanche, à compter du 20 Novembre 2008, il sera de la responsabilité de l'agence de voyages d'ajouter cette nouvelle remarque dans tout profil sous contrat Air France.

▶ A quel moment la remarque SK doit-elle être insérée ?

La remarque SKTLPWAF-Corporate devra être insérée avant le premier enregistrement du dossier de réservation (ER ou ET) afin que le nouvel outil de fiabilisation puisse appliquer les délais spécifiques.